

Dossier d'inscription à retourner complet avec le règlement
en mairie les après-midis ou dans la classe de PS (Séverine) avant le 03
juillet 2026

Une inscription exceptionnelle après cette date pourra être réalisée
uniquement sur rendez-vous au 0617455752 pour les parents choisissant
l'option F2 et ne disposant pas de leur planning à la clôture des inscriptions,
ainsi que pour les nouveaux arrivants sur notre commune.

Les enfants dont le dossier d'inscription aura été déposé après le 21 août ne
pourront être acceptés à la cantine la première semaine de la rentrée

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	
Tarif Cantine	
Mode de règlement	
Dossier complet	
Dossier saisi cantine	

FORMULE CANTINE

F1	F2
Tous les jours à l'année	Selon calendrier

DOSSIER RESTAURATION SCOLAIRE

Année Scolaire 2026-2027 FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS

Nom, prénom de l'enfant :

Adresse :

Date de naissance : Classe fréquentée :

Responsable de l'enfant :

Situation familiale : Marié Divorcé Vie maritale Célibataire Veuf/veuve Pacsé

Nom et prénom du parent 1 (à prévenir en priorité) :

Tél. domicile parent 1 : Tél. travail :

Mobile :

Profession du parent 1 : Employeur :

N° Sécurité Sociale :

Nom et prénom du parent 2 :

Profession du parent 2 : Employeur :

N° Sécurité Sociale :

Tél. domicile parent 2 : Tél. travail :

Mobile :

Adresse Mail :

Médecin Traitant : Téléphone :

Autre personne à prévenir en cas d'urgence : Téléphone :

N° Allocataire CAF :

Tout changement devra être impérativement signalé.

CHOIX DE LA FORMULE DE CANTINE

F1 : Inscription à temps plein à l'année (sur 10 mois) : 58,75 € le mois, règlement à adresser avant le 15 du mois en cours.

F2 : Inscription à la semaine ou à la journée : 4,30 € le repas. Les inscriptions devront être effectuées avant la date précisée sur le calendrier qui vous sera remis chaque mois dans le cahier des enfants. Vous devrez cocher les cases correspondantes aux jours demandés et retourner l'inscription accompagnée du règlement lors des permanences.

Les annulations repas sont possibles sous réserve d'avertir le service au 06 17 45 57 52, minimum 48 heures à l'avance. Un ajustement dont le calcul sera effectué par le service Cantine interviendra sur le paiement de Juin/Juillet pour les annulations . Sur décision du prestataire, il n'est pas possible d'annuler les repas le jour même. Les repas annulés ne seront pas remboursés. . **Aucun remboursement ne pourra être effectué si le montant total des ajustements dépasse le montant à régler en fin d'année.**

MODE DE PAIEMENT

Espèces

Chèques : à établir impérativement à l'ordre de : Régie de recettes Cantine-Garderie

Prélèvement automatique (uniquement formule F1)

Fournir un RIB à l'inscription si première demande ou changement

Le premier prélèvement automatique sera effectué le 06 octobre 2026, il n'est donc pas nécessaire de faire un chèque pour le paiement du mois de septembre 2026.

L'inscription au restaurant scolaire entraîne la connaissance de son règlement intérieur et de son acceptation.

A Villelongue de la Salanque le :

Signature et mention « Lu et approuvé »*

Signature parent 1*

Signature parent 2*

Signature tuteur*

Pour le reste de l'année scolaire les inscriptions et règlements mensuels devront être impérativement effectués en mairie (avant la date indiquée sur le calendrier mensuel) auprès du régisseur cantine

Pour la formule F1 prélèvement :

L'opération sera effectuée à la date indiquée sur le calendrier de paiement qui vous sera remis à l'inscription.

Pièces à joindre au dossier

- Demande d'inscription
- Copie du livret de famille + de la carte nationale d'identité d'un représentant légal
- Copie du carnet de vaccination
- Règlement du mois d'inscription (cantine)
- Copie de la décision de justice pour les personnes divorcées ou l'ordonnance de séparation pour les personnes séparées (indispensable)
- Attestation sur l'honneur pour les modalités de garde en l'absence du jugement
- Fiche sanitaire
- Demande d'autorisation droit à l'image
- PAI obligatoire (pour les enfants concernés)
- RIB pour la formule F1 prélèvement automatique (pour une première demande ou changement de coordonnées bancaires)

DROIT A L'IMAGE demande d'autorisation

Nous soussignés (nom, prénom, adresse) :

.....

.....

autorisons – n'autorisons pas (barrer la mention inutile)

Le personnel de service de la cantine des écoles Jules Ferry et Jean de la Fontaine à **photographier ou filmer**

notre enfant (nom, prénom) :

Scolarisé(e) en classe de :

Et à les publier, exposer, diffuser dans le bulletin municipal, le diaporama de la mairie, sur le site communal, la page Facebook, ...

La photographie ne sera ni communiquée à d'autres personnes, ni vendue, ni utilisée à d'autres usages que ceux mentionnés ci-dessus.

La publication ou la diffusion de l'image de notre enfant, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui concernent notre enfant est garanti. Nous pourrions donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et nous disposons du droit de retrait de cette photo si nous le jugeons utile.

Date et signature du représentant légal :